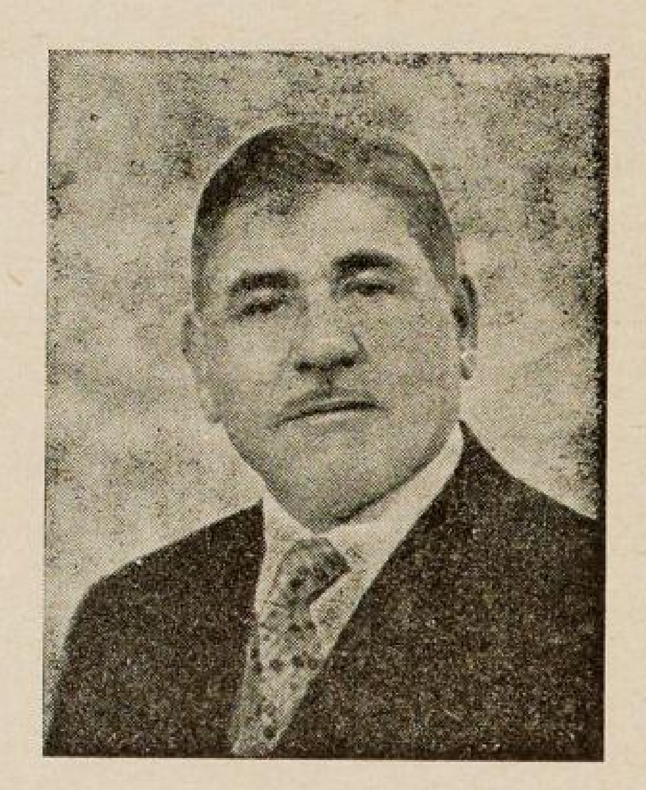
ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 18 ET 25 NOVEMBRE 1962

11e Circonscription de Paris (12e arrondissement)

CENTRE NATIONAL DES INDÉPENDANTS



Pierre GUÉRARD

Ingénieur Diplômé de l'École des Travaux Publics - Licencié en droit
Ingénieur divisionnaire des Services Techniques de la Ville de Paris.
Officier des Palmes Académiques

Electrices, Electeurs

La déchéance de la IVe République fut celle de la France.

Il ne peut être question de revivre les luttes de partis, les chutes de ministères, la paralysie du pouvoir qui résultaient de la mauvaise Constitution de 1946.

Par la Constitution de 1958, un régime nouveau s'est instauré, capable d'assurer la **stabilité des Institutions et l'équilibre des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.**

Cette Constitution doit donc être maintenue et respectée à la fois par le Parlement et le Gouvernement ; la crise constitutionnelle récente qui a déjà trop divisé les Français et qui risque d'avoir de redoutables prolongements ne doit pas se renouveler.

C'est dans un climat d'apaisement qu'il sera possible de conserver la **stabilité monétaire restaurée par Antoine PINAY** et de favoriser l'expansion de l'économie française, **expansion qui doit se concrétiser au profit de tous**, notamment par la promotion sociale des travailleurs, l'atténuation de la fiscalité, la remise en ordre de certains traitements, des moyens de vie décents pour les vieillards, la construction de logements.

Enfin, la sécurité de la France, menacée par le communisme international, doit être assurée par la **consolidation du Pacte Atlantique** et le renforcement des Institutions communautaires en vue de **l'édification d'une Europe unie.**

Sur ces bases, ma candidature est une candidature d'Entente Nationale ; au delà des Partis, il y a l'avenir du Pays.

J'ai déjà représenté le 12e arrondissement de 1951 à 1955 ; **investi à l'unanimité par le Centre National des Indépendants**, je me présente de nouveau à vos suffrages. Si vous me donnez votre confiance, je m'efforcerai de poursuivre la défense de vos intérêts collectifs dans le cadre de l'intérêt général.

Pierre GUÉRARD.

Suppléant : **Raymond LÉGER, *Représentant de Fabrique***

Pierre GUÉRARD

Pierre GUÉRARD fut, en 1936, candidat d'Union contre Maurice Thorez dans le canton d'Ivry : il y obtint près de 10 000 voix.

En 1951, il est élu comme tête de liste dans le 3e Secteur de la Seine (où il réside actuellement depuis plus de trente ans) qui comprenait le 12e arrondissement, et siège à l'Assemblée Nationale jusqu'à la fin de 1955, au Groupe des Indépendants. La confiance de ses collègues le fit désigner membre du Bureau du Groupe et du Comité Directeur. Il appartenait à la Commission de l'Education Nationale et comme suppléant à la Commission des Finances.

Le 17 octobre dernier il a été investi à l'unanimité, comme candidat du Centre National des Indépendants dans la 11e Circonscription de la Seine (quartier de Bel-Air et partie du quartier de Picpus).

Son action passée :

Au Parlement, il a particulièrement œuvré pour :

— La construction de logements.

— La réforme fiscale.

— La liberté de l'enseignement (loi Barangé-Barrachin).

— La remise en ordre des rémunérations de la Fonction Publique, les droits des retraités, le statut du personnel de la Préfecture de Police.

— Les économiquement faibles.

— La sécurité routière.

Voici quelles seront mes directives d'action :

— Défense de la civilisation chrétienne et occidentale dans une Europe unie.

— Recherche d'une convention internationale afin de réglementer et si possible stopper la course aux armements nucléaires.

— Atténuation de la fiscalité et de sa progressivité ; Réforme administrative.

— Promotion sociale par le développement de Centres de Formation et de Perfectionnement et par la Planification Economique.

— Politique familiale du Logement. Liberté de l'Enseignement.

— Remise en ordre définitive des traitements de la Fonction Publique et des services publics ainsi que de certains salaires (notamment pour les employés de commerce).

— Adaptation des horaires de travail et encouragement du travail à mi-temps pour les femmes salariées.

— Assurance enfin donnée aux vieillards d'avoir des moyens d'existence suffisants.

— Aménagement de Paris (circulation, lutte contre le bruit et la pollution de l'air).

RÉUNIONS PUBLIQUES

à 20 h 45 aux Préaux des Ecoles.

Mardi 6 Novembre :
253 *ter* avenue Daumesnil.
Jeudi 8 : 57, rue de Reuilly.
Vendredi 9 : 19, rue Marsoulan.
Samedi 10 : 45, rue de Picpus.

Mardi 13 : 27, rue de Reuilly.
Mercredi 14 : 180, aven. du Gl.-Mich.-Bizot
Jeudi 15 : 4, rue Bignon.
Vendredi 16 : 83, aven. du Gl.-Mich.-Bizot.
Samedi 17 : 45, rue de Picpus.

Pour l'organisation de ces réunions, *nous nous efforcerons de rompre avec certaines habitudes périmées ; autant que possible, elles commenceront par* **un exposé technique** *sur l'une des grandes questions qui préoccupent le Corps électoral. En outre,nous nous sommes assuré le concours d'une* « **Conseillère du Travail** » *qui répondra aux questions d'ordre social qui lui seront posées.*